

LIVRET D'ACCUEIL

CENTRE D'ACTION
MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE

PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS MEDICO SOCIALES ENFANCE



SOLIDARITÉ **ÉGALITÉ** **CITOYENNETÉ** **LAÏCITÉ**

www.lespep87-24.fr





Votre enfant est accueilli au CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce).

Ce livret d'accueil a pour objectif de répondre à vos questions et de vous présenter le fonctionnement de l'établissement.

La Direction de l'établissement se tient à votre disposition pour vous recevoir ou répondre à vos questions.

SOMMAIRE

Présentation du CAMSP	4
Les missions	5
Le transport	5
Le fonctionnement	6
Les droits	7
Les obligations	7
Le 1^{er} rendez-vous avec l'Assistante Sociale	8
La consultation avec le médecin du CAMSP	8
L'évaluation des besoins	9
L'équipe pluridisciplinaire	10
L'accompagnement personnalisé	12
L'accompagnement des familles	13
La fin de la prise en charge	14
Venir au CAMSP	14
L'association des PEP 87-24	15

PRÉSENTATION DU CAMSP

Le CAMSP est régi par l'annexe XXXII bis du décret n°76-389 du 15 avril 1976.



0 à 6 ans

Inscription
jusqu'à 4 ans et demi



Haute-Vienne

Enfants domiciliés
dans le département

ENFANTS PRÉSENTANT DES TROUBLES OU DES DIFFICULTÉS

- des difficultés globales du développement,
- des difficultés comportementales,
- des difficultés d'adaptation dans leur famille, à l'école, à la crèche....,
- des déficits liés à un handicap moteur, sensoriel ou mental.



Ambulatoire

Consultations et soins
réalisés au CAMSP



Accompagnement personnalisé

Réévalué régulièrement

100%

des prestations du CAMSP

sont prises en charge par l'Assurance Maladie



LES MISSIONS

- Dépistage et diagnostic,
- Prévention des risques liés à la prématurité,
- Soins en rééducation, thérapie, soutien éducatif et social,
- Guidance familiale, tout en valorisant les compétences existantes,
- Favoriser le développement du nourrisson ou du jeune enfant dans son milieu familial et social (multi-accueil, école, ...); Soutenir et valoriser ses compétences, son autonomie, et ce, en accord avec la famille.

LE TRANSPORT

Le transport et l'accompagnement de l'enfant sont essentiels dans les soins au CAMSP. **Le choix du moyen de transport est laissé à l'appréciation des parents.**

Dans certaines situations, le transport de l'enfant peut être assuré par une compagnie de taxi. **Cette prise en charge taxi se fait sur prescription médicale du médecin du CAMSP et est soumise à l'accord du médecin conseil de la caisse d'assurance maladie.**

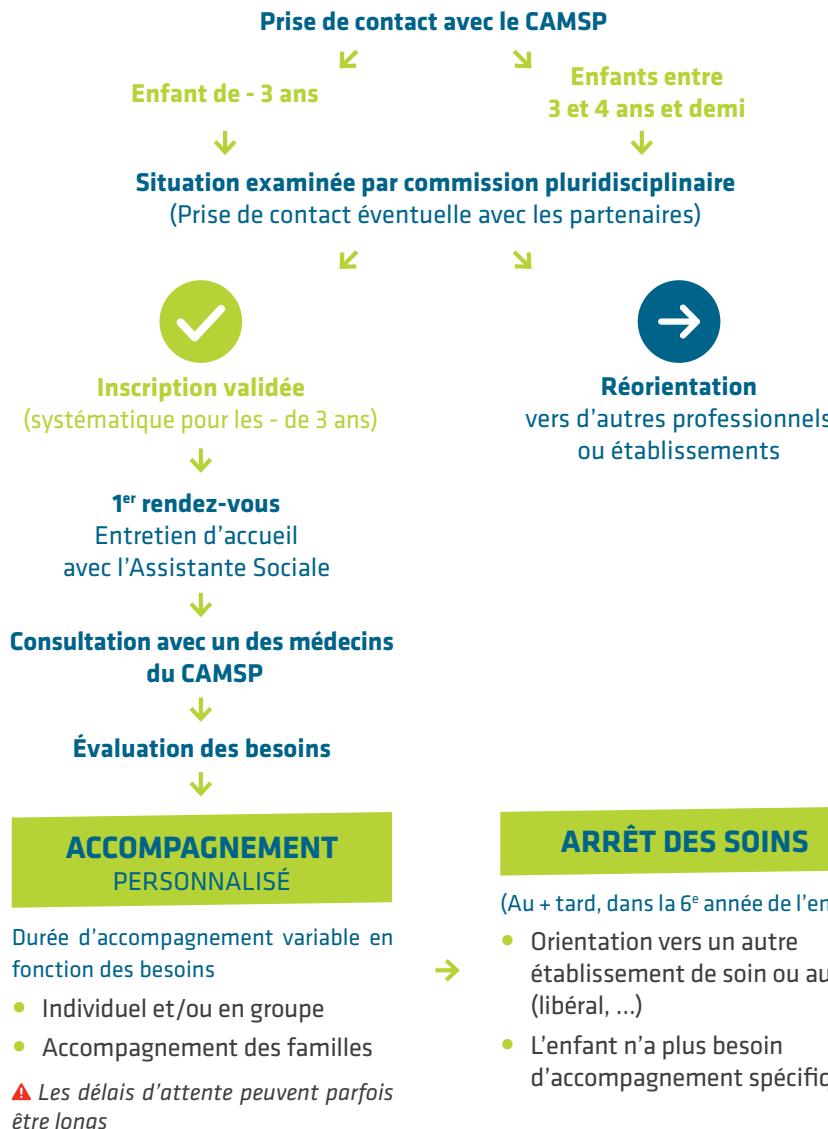
Si le transport en taxi est accordé, **il vous appartient de choisir le transporteur et d'organiser le transport.** Merci de penser à prévenir la compagnie de transport en cas d'impossibilité de vous rendre à la séance prévue.



Dans tous les cas, les enfants doivent impérativement être accompagnés par leurs parents ou toute autre personne désignée par le représentant légal. Vous pourrez aborder ces questions avec l'Assistante Sociale du CAMSP, si vous le souhaitez.

LE FONCTIONNEMENT

Pour inscrire votre enfant au CAMSP, la **demande d'un 1^{er} rendez-vous est obligatoire**.



LES DROITS

Les données personnelles et administratives vous concernant ainsi que votre enfant feront l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, au fichier et aux libertés.

Conformément à la loi N° 78-17 et au règlement UE 2016/679 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au Délégué à la Protection des Données des pep87-24 : Monsieur R. Rousseau 52 bis avenue Garibaldi 87000 Limoges ou par courriel r.rousseau@alsea87.fr.

Les informations médicales seront protégées par le secret médical, les autres données par le secret professionnel auquel sont tenus tous les personnels de l'établissement autres que les médecins.

Les parents et responsables légaux ont droit à l'accès à toute information ou document relatif à la prise en charge de leur enfant, conformément à la législation en vigueur.

La communication des documents et des données s'effectue dans le respect des lois et des règlements en vigueur et des préconisations prévues par la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie.

LES OBLIGATIONS

Merci de veiller à :

- Être à l'heure en début et en fin de séances.
- Respecter la régularité des séances de soins.
- Respecter les locaux qui vous accueillent, et le matériel mis à disposition, notamment en salle d'attente.
- Prévenir en cas d'absence.



Il vous appartient de communiquer tout changement concernant votre situation (nouvelle adresse, nouveau numéro de téléphone, CPAM, ...) au secrétariat.

LE 1^{ER} RENDEZ-VOUS AVEC L'ASSISTANTE SOCIALE

Les objectifs de cet entretien d'accueil sont :

- la présentation du fonctionnement du service,
- la mise en place de la fiche de renseignements administratifs,
- la remise du présent livret d'accueil et signature du règlement de fonctionnement et du DIPEC (Document Individuel de P)
- la demande de votre consentement :
 - pour prise de contact avec les différents partenaires (enseignants, psychologue scolaire, médecins traitants, ...)
 - droit à l'image
- un temps d'échange afin de répondre à vos différentes questions.

À ne pas oublier :

- Votre attestation de la Sécurité Sociale / CMU
(Permet la prise en charge financière)

LA CONSULTATION AVEC LE MÉDECIN DU CAMSP

Cette consultation peut s'effectuer soit avec la **pédiatre**, soit avec la **pédopsychiatre** **médecin Directeur** du service. Il restera **votre médecin référent et votre interlocuteur privilégié** pendant toute la durée de l'accompagnement de votre enfant.

Après un temps d'échange et une observation clinique de l'enfant, le médecin peut être amené à demander des examens complémentaires et/ou des bilans à effectuer au sein du CAMSP (psychologique, orthophonique, psychomoteur, etc.) ou à l'extérieur du service (bilan neuropédiatrique à l'HME).

À ne pas oublier :

- Le carnet de santé de votre enfant
- L'ensemble de ses compte-rendus médicaux

L'ÉVALUATION DES BESOINS

Le bilan pluridisciplinaire est réalisé par un ou plusieurs professionnels du CAMSP. Il a pour objectif **d'aider l'équipe à vous proposer les modalités d'accompagnement les plus adaptées à votre enfant.**

À l'issue des bilans, l'équipe pluridisciplinaire définit **des propositions de soins pour votre enfant** qui, si elles vous conviennent, seront formalisées dans le **PPSA (Projet Personnalisé de Soin et d'Accompagnement)** qui sera **réévalué avec vous tout au long de l'accompagnement de votre enfant.**

À NOTER

Les orthophonistes, présentes au CAMSP, ne peuvent assurer ni tous les bilans dans un délai rapide, ni tous les suivis prescrits par les médecins après discussion avec les familles et/ou les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

Des accords dérogatoires de prise en charge en orthophonie libérale et au CAMSP restent possibles si votre enfant est suivi deux fois par semaine en libéral ou si sa rééducation présente une particularité technique.

Dans ce cas, une prise en charge taxi peut être accordée pour les soins en orthophonie.

Sur proposition de la direction médicale, des conventions avec les orthophonistes libérales sont possibles ponctuellement et restent soumises à l'accord de la professionnelle libérale et les possibilités budgétaires de notre établissement.

Dans le cas des conventions, la prise en charge taxi est **impossible** pour se rendre chez l'orthophoniste libérale **mais reste possible pour les soins au CAMSP.**

Dans tous les cas, l'équipe du CAMSP reste à votre disposition pour discuter, avec vous, de la solution la plus adaptée à la situation clinique de votre enfant.

N'hésitez pas à en parler au médecin.

LA PARTICIPATION DES USAGERS ET GESTION DE RÉCLAMATIONS

Afin de recueillir et de prendre en considération l'attente, les besoins des familles et des enfants, le CAMSP positionne **une boîte à idée** en salle d'attente, ainsi qu'une **enquête de satisfaction envoyée aux familles annuellement**. Les parents peuvent solliciter un professionnel de l'équipe du CAMSP et en cas de difficulté, la direction administrative et/ou médicale.

Par ailleurs, toute personne prise en charge par le CAMSP (ou son représentant légal) peut faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits. Cette dernière informe l'usager qui demande de l'aide

(ou son représentant légal) des suites données à sa demande des démarches éventuellement entreprises ainsi que, le cas échéant des mesures qu'elle peut être amenée à suggérer (art R311-2 du code de l'Action Sociale et des Familles).

En cas de contestation ou réclamation, vous pouvez adresser un courrier à l'attention de Madame Thomas (Directrice) et/ou de Mme Paton (Cheffe de service) à l'adresse suivante : [contact.camsp@lespep87-24.fr](mailto:camsp@lespep87-24.fr). Indiquer comme objet de mail : «Gestion des réclamations CAMSP».

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Médecin Directeur - Pédopsychiatre

Elle assure, avec le Directeur Adjoint, la conduite générale de l'établissement. Elle co-anime la synthèse d'équipe pluridisciplinaire. Elle est responsable du fonctionnement institutionnel sur son versant technique.

C'est sous sa responsabilité que sont effectués tous les bilans et les accompagnements des enfants. Elle en assure la coordination, en lien avec les membres de l'équipe, les autres structures du réseau de la petite enfance. Elle est responsable de la mise en œuvre du projet individuel.

Elle effectue les bilans d'entrée, ainsi que les consultations régulières de suivi, évalue le développement de l'enfant dans ses aspects affectifs, relationnels et intellectuels par le biais de consultations en présence de l'enfant et contribue au diagnostic. Elle est en mesure de proposer des suivis thérapeutiques individuels et/ou une guidance parentale, soutient la transition et la coordination en cas de relais de soins vers un autre service si nécessaire.

La Cheffe de service

Elle veille au bon fonctionnement du service, tant sur le volet organisationnel, permettant le bon déroulement des soins / accompagnements, que sur le volet ressources humaines. Elle pilote et met en œuvre des outils de cadrage du service.

La Secrétaire

Elle assure l'accueil des usagers et des visiteurs, gère le secrétariat administratif et médical, effectue des tâches afférentes à la gestion du personnel, la gestion comptable en lien avec la direction et fait le lien entre le personnel et les familles.

La Directrice

Garante de l'intérêt général de l'établissement, elle en assure la représentation légale par délégation de la Directrice Générale de l'Association. Elle est responsable de la gestion administrative, financière, et du personnel, dans le respect des valeurs et du projet de l'Association des PEP 87-24. Garante de l'application de la réglementation en vigueur, elle veille au respect des droits des enfants et des familles. Elle est chargée de conduire le développement de l'établissement et de garantir la meilleure adéquation possible entre les accompagnements proposés et les attentes des usagers. Elle est secondée par une Cheffe de Service.

L'Assistante Sociale

Elle se tient à disposition des familles tout au long de la prise en charge de l'enfant. Elle propose un accueil, une écoute, une information, une aide aux démarches et un accompagnement (démarches administratives, dossier MDPH, recherche de mode de garde, orientation vers une autre structure). Elle rencontre les familles au CAMSP et se déplace éventuellement à domicile. Elle travaille avec l'ensemble de l'équipe du CAMSP et avec les partenaires extérieurs.

L'Éducatrice de Jeunes Enfants

Cette professionnelle reçoit les enfants en bilan et/ou en suivi, individuels ou en groupe. Elle participe à l'éveil de l'enfant, propose un cadre de soin adapté à chaque enfant, accompagne les familles.

L'Ergothérapeute

Elle accompagne les enfants présentant des limitations dans leurs activités (activités de la vie quotidienne, activités scolaires, loisirs, ...). Elle peut réaliser des bilans et/ou des prises en soins, individuelles ou en groupe, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire. Elle peut intervenir au CAMSP ou dans les différents lieux de vie de l'enfant (école, cantine, domicile...) Elle utilise l'activité comme médiation thérapeutique et ses séances sont basées sur le jeu et les activités ludiques pour favoriser la motivation et l'implication de l'enfant. Elle accompagne également les familles et cherche des solutions techniques pour répondre à leurs besoins : aménagement de l'environnement, aides techniques spécifiques.

Les Psychomotriciennes

Elles peuvent réaliser des bilans psychomoteurs et des prises en charge individuelles ou groupales dans un contexte pluridisciplinaire. Elles prennent en compte l'enfant dans sa globalité (schéma corporel, image du corps, tonus, motricité globale et fine, repérage spatio-temporel, etc...) et soutiennent son développement par une approche corporelle au moyen de différentes médiations : relaxation, parcours, activités sensorielles, etc... L'utilisation d'activités ludiques permet à l'enfant d'être acteur de sa prise en charge.

Les Orthophonistes

Elles préviennent, évaluent, prennent en charge, dans un contexte global, les troubles de la communication, de l'articulation, de la parole, du langage oral (expression et compréhension), et les troubles cognitifs. Elles s'associent à l'équipe pluridisciplinaire pour des accompagnements couplés ou pour un travail de groupe, effectuent une guidance auprès des familles.

Les Psychologues

Elles ont plusieurs fonctions :

- La fonction de repérage dans la phase de diagnostic : le bilan psychologique a pour visée de repérer les éléments du développement psycho-affectif et/ou intellectuel de l'enfant, mais aussi de cerner sa place dans la dynamique familiale. Des entretiens cliniques, des évaluations psychométriques et/ou projectives peuvent être proposés avec l'accord des parents.
 - La fonction psychothérapeutique : la psychothérapeute propose un soin adapté au tout petit enfant axé sur la parole, le jeu, le dessin.
 - Un soin indirect pour l'enfant est également proposé à travers des entretiens mensuels où les parents peuvent être reçus seuls.
-

Médecin Pédiatre

Elle assure les consultations d'entrée, de suivi et de sortie des enfants, évalue le développement global de l'enfant, à la fois somatique, neurologique, neurosensoriel et psychomoteur. Elle contribue au diagnostic et peut orienter pour avis surspécialisé. Elle peut prescrire les examens complémentaires, les rééducations et les traitements médicamenteux qui s'avèreraient nécessaires. Elle participe à la mise en œuvre du projet de soin personnalisé de l'enfant.

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Tout au long de l'accompagnement, vous serez sollicités afin d'échanger sur la situation de votre enfant. De même, vous avez la possibilité, à tout moment, de demander un rendez-vous avec le ou les thérapeutes qui accompagnent votre enfant.

Les différentes modalités de soins possibles se déroulent dans les locaux du CAMSP.

LES SÉANCES INDIVIDUELLES



Enfant seul
ou avec les parents
et/ou représentant légal



45 minutes
Séances de moins
d'une heure



Hebdomadaire
1 séance par semaine

LES SÉANCES EN GROUPE

Permettent une approche globale et pluridisciplinaire, chaque groupe ayant ses propres objectifs et spécificités.



5 enfants
Maximum par groupe



45 min / 1h
Séances de moins
d'une heure



2 professionnels
Séances animées
par des professionnels

L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

CAFÉ DES PARENTS

Ouvert à tous les parents du CAMSP

Espace de rencontre convivial permettant de créer du lien social entre les parents, de valoriser leurs compétences parentales et de leur permettre d'être acteurs de la vie de groupe (au cours d'un moment d'échange, de partage et de confiance).



1 rencontre par mois



Durée : 1h30

LA PARENTHÈSE

Groupe parents/enfants

Accompagnement de la famille dans l'attente de la mise en place des soins de l'enfant. C'est un premier lien avec le CAMSP, une proposition de socialisation pour les enfants et un temps de partage pour les parents.



1 rencontre par mois



Durée : 1h30

AU TOUR DES PETITS

Espace ressource parents/enfants autour du jeu libre.

Accompagnement de la relation parent/enfant et observation du développement de l'enfant dans un objectif de prévention.



1 rencontre par mois

ESPACE D'ÉCOUTE, DE PAROLE ET DE SOUTIEN



Parent sans l'enfant



Entretiens mensuels

LA FIN DE LA PRISE EN CHARGE

La fin de la prise en charge par le CAMSP se passe au plus tard dans la sixième année de l'enfant, mais peut s'effectuer plus tôt en fonction de l'évolution de l'enfant et de la durée de son accompagnement.

Il est parfois nécessaire d'envisager une orientation vers un autre service de soins ou établissement, qui correspond à l'évolution des besoins de votre enfant. Dans ce cas, nous vous accompagnons dans cette démarche.

VENIR AU CAMSP



L'ASSOCIATION DES PEP 87-24

L'Association des PEP (Pupilles de l'enseignement public) a été créée en 1915 pour venir en aide aux pupilles de la Nation.

Elle œuvre aujourd'hui dans le champ de l'**économie sociale et solidaire et le champ médico-social**.

Portée par des bénévoles militants, l'association des PEP 87-24 emploie environ 250 personnes.

Les valeurs humanistes qui constituent les fondements de l'Association s'appuient également sur les **valeurs de solidarité et de laïcité** afin d'apporter une **aide aux personnes handicapées et aux enfants malades ou accidentés**. Ainsi les PEP 87-24 travaillent à faire **prévaloir les droits de tous et de chacun**, en cherchant à donner aux enfants, adolescents et adultes, une **place dans la cité**.



DIRECTION GÉNÉRALE

2 rue de Fürth
87000 LIMOGES



TÉLÉPHONE
05 55 30 17 09



EMAIL
contact.pep@lespep87-24.fr

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DES PEP 87-24

PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS MEDICO SOCIALES ENFANCE

CMPP Fernand Éléonore

2 rue Albert Pestour
87200 Saint-Junien
05 55 02 27 40

CMPP de Limoges

4 avenue Saint Surin
87000 Limoges
05 55 77 32 39

SESSAD Francis Lormier

2 rue de Fürth
87000 Limoges
05 55 30 18 53

CAMSP

2 rue de Fürth
87000 Limoges
05 55 77 22 64

PCO 0-12 ANS

10 rue Bougainville
87000 Limoges
05 87 41 88 72

IME René Bonnefond

111 les Hauts de Gris
87220 Eyjeaux
05 55 09 70 30

OFFRE RESSOURCE

SAPADHE 24

20 rue Alfred de Musset
CS 10013
24054 Périgueux
05 53 02 84 37

SAPADHE 87

Inspection Académique
13 rue François Chénieux
CS 13123
87031 Limoges Cedex
05 55 11 42 60

Mission Accueil du Jeune Enfant Différent

10 rue Bougainville
87100 Limoges
06 22 28 35 02

PAS de Bellac

2 rue de Furth
87000 LIMOGES
07 57 60 76 31

Pôle Ressources

2 rue de Furth
87000 LIMOGES
07 57 02 07 37

PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS PROTECTION DE L'ENFANCE, PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ ET ASSISTANCE

**Micro-crèche
La Féé Risette**
6 rue du Pas de la Mule
87140 Compreignac
05 55 12 88 02

**Crèche
La Ritournelle**
57 route de Limoges
87430 Verneuil sur Vienne
05 55 48 11 59

**Crèche
Câlins et Galipettes**
14 rue du 8 mai 1945
87270 Bonnac-la-Côte
05 19 99 25 56

Espace Familles
11 rue des filles Notre Dame
87000 Limoges
05 55 87 89 29

Crèche Arc-en-Ciel
3 rue Jacques Prévert
87250 Bessines sur
Gartempe
05 55 76 52 00

Crèche
La Boît'à Mômes
6 rue Meuquet
87140 Chamborêt
05 55 53 69 21

**Crèche
Lou Pitchounet**
4 rue François Mitterrand
87570 Rilhac Rancon
05 55 39 74 02

**Crèche
Les Mouflets**
52 rue Rhin et Danube
87280 Limoges
05 55 35 40 70

PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS MEDICO SOCIALE ADULTES

EANM Jeanne Chauveau
4 route de Beynac
87110 Bosmie l'Aiguille
05 55 38 91 60

PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS PROTECTION DE L'ENFANCE

MECS DE BIONE
34 route de Bost
24630 Jumilhac Le Grand
05 53 55 35 50



INFOS PRATIQUES



CAMSP
2 rue de Fürth
87000 Limoges



CONTACT
Téléphone :
05 55 77 22 64
Email :
contact.camsp@lespep87-24.fr



HORAIRES SECRETARIAT
Lundi au vendredi
8h30 - 12h | 14h - 17h
Mercredi
8h30 - 12h30



ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Directrice
Estelle THOMAS

Cheffe de Service
Laurianne PATON

Accueil / Secrétariat
Sandrine CHABROL